

Subvention « Vélo » :

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a mis en place une aide financière destinée aux particuliers pour l'achat de vélo. Cette aide peut aller jusqu'à 300 €. Les demandes se font en ligne sur le site <https://campagnesartois.fr>.



Parcours d'orientation « Enfants » :



Après la mise en place de 3 parcours d'orientation « Adultes » sur la colline de notre commune, les Campagnes de l'Artois ont installé sur les terrains de sport face au collège deux parcours destinés aux enfants dès 3 ans. (Circuits animaux et insectes). Cartes disponibles en mairie ou téléchargeables : <https://campagnesartois.fr/vivre/sport/parcours-dorientation/>

Agenda du 2^{ème} trimestre.

30 avril : Cité des Fleurs : Soirée musicale	10 juin : Parcours du Cœur (Sources et Colline)
1 ^{er} mai : Apéritif concert et majorettes	11 juin : Visite guidée du village (Sources et Colline)
7 mai : Peintres dans la rue (Sources et Colline)	23 juin : Fête de la Musique
27 et 28 mai : Ball Trap (Chasse)	25 juin : Kermesse Providence
1 ^{er} juin : Marché d'antan (UNA)	30 juin : Kermesse Ecole La Kilienne

Dissolution de l'AFR et organisation du Centre de Loisirs de l'été 2023.

Suite aux assemblées générales des 27 janvier et 24 février nous vous informons que l'association famille rurale (gestion du centre de loisirs en juillet) a été dissoute fin mars, aucun candidat n'ayant souhaité reprendre la gestion de présidence trésorier et secrétaire.

Afin de continuer un service auprès des administrés il a été convenu avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'acheminer un bus de ramassage matin et soir pour aller sur le centre de Mondicourt déjà géré par la Communauté de Communes.

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la com de com courant juin. Une communication sera faite lorsque les dates seront fixées.

Chemins communaux.



Le chemin menant au Parcours santé vient d'être rénové par les agents du service technique. L'entrée se situe au bas de la rue des montagnes.

Il est rappelé que les chemins communaux sont interdits aux quads, motos et chevaux. Nous constatons toujours de nombreuses dégradations commises dans la commune...

Œufs, énigmes et chocolats :

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le lundi 10 avril de 10h00 à 13h00 au pied de la colline pour une chasse aux énigmes.

Une chasse aux œufs attendra également les plus petits.

Distribution des cartes de route de 10h00 à 11h00



*** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Mars-Avril 2023 *** N° 26 ***

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2023 à 20h

1/ COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Magalie JONARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Arnaud DOUCHET, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCÉDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCÉDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		393 568,88 €	0,00 €	130 485,23 €	0,00 €	524 054,11 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	608 201,44 €	688 976,70 €	171 538,01 €	65 743,69 €	779 739,45 €	754 720,39 €
Totaux	608 201,44 €	1 082 545,58 €	171 538,01 €	196 228,92 €	779 739,45 €	1 278 774,50 €
Résultat de clôture		474 344,14 €		24 690,91 €		499 035,05 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Décide d'affecter comme suit l'**excédent de fonctionnement 474 344,14 €** au compte 002.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2023, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de **ne pas augmenter les taux des taxes communales** et donc de voter les taux suivants (**taux inchangés**) :

	Base d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition 2022	Produit de référence
Taxe foncier bâti	431 600 €	36,61%	158 009 €
Taxe foncière non bâti	63 200 €	45,40 %	28 693 €
Taxe d'habitation	36 832 €	14,76 %	5 436 €

3/ BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 1 160 809,14 € en section de fonctionnement et à la somme de 368 038,94 € en section d'investissement.

4/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission Communale donne lecture de son rapport sur les demandes de subvention déposées en mairie.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les subventions suivantes ont été accordées

APE du Collège	150 €	Comité des Fêtes	4 250 €
École de Judo	1 600 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	370 €
Chanteurs d'un jour	500 €	Vie Libre	100 €
Club de gymnastique	420 €	Amicale des Anciens du Collège	150 €
Harmonie de Pas-en-Artois	En cours	Club de l'Amitié	820 €
ACPG ACTM TOE	400 €	FJEP	200 €
Société de chasse	570 €	A portée de mains	400 €
Secours catholique	200 €	Club de Tennis de table	370 €
Les Hirondelles de Pas	1 000 €	Prévention Routière	100 €
Union Sportive Pas-en-Artois	En cours	Sources et Colline	570+ 420 € *
FJEP Javelot	470 €	Louis Abracadabra	300 €
APE Écoles Publiques	2 127 €	ADNS	500 € **
Amicale de la Pêche	570 €	Total	16 557 €

*Subvention exceptionnelle pour organisation du Parcours du cœur du 10 juin.

**ADNS : Association portage de repas à domicile aux aînés de Pas-en-Artois (0,50 €/repas)

5/ DEVIS

Devis DRIMINFO :

La société Driminfo fournit et assure la maintenance du matériel informatique. Elle a présenté une offre de contrat « Driminfo Backup » consistant en une double sauvegarde des données informatiques de la mairie :

La première en local via un serveur NAS,

La seconde externalisée dans un Data Center européen, en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander des renseignements supplémentaires :
Devis 1 : Fréquence et automatisation des sauvegardes, nom du Data Center, méthode de récupération des données.

Devis 2 : La mairie dispose déjà d'un serveur NAS installé en 2019 mais dont la maintenance n'est plus assurée. Celle-ci pourrait-elle être reprise par Driminfo ?

Devis Géomètre, parcelles D253 et D254 (Site parking cabinet médical, bibliothèque) :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé dans sa séance du 9 février 2023 de faire réaliser un bornage des parcelles D253 et D254 par un cabinet de géomètres.

Deux devis ont été demandés :

SELARL GE7V à Auxi le Château : 1 879,20 € TTC

INGEO : 1 819,20 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que le devis de la société INGEO est plus détaillé et moins cher, décide d'accepter ledit devis.

6/ DOSSIERS EN COURS

Nouveaux statuts du SIADEP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la démission de Monsieur HENQUENET Sébastien, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de la Région de

Pas-en-Artois, remplacé par M. BOUTHORS Frédéric, les statuts dudit syndicat ont été modifiés, notamment l'article 3 qui fixe le siège à la Mairie de Pas-en-Artois.

Il en donne lecture et demande à l'assemblée d'approuver les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'approuver les statuts du SIADEP de la région de Pas-en-Artois qui seront annexés à la présente délibération.

Création du SIVU, statuts, et désignation des délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à consultation des services préfectoraux, le projet de statuts du SIVU « La Kilienne » a été modifié et il en donne lecture.

Après avoir entendu le Maire, les membres présents décident à l'unanimité :

- D'approuver la création du SIVU « La Kilienne » pour la rentrée scolaire 2023/2024,
- D'approuver les statuts annexés à la présente délibération,
- De désigner :

MM. Arnaud DOUCHET, Gilbert COTTIN et Mme Claudine MENARD en tant que délégués titulaires et Mme Vanessa LAVILLETTE en tant que déléguée suppléante pour représenter la commune de PAS-EN-ARTOIS au sein du SIVU « La Kilienne ».

Emploi PEC (30h/semaine, 6 mois) ou emploi cumul retraite :

En vue de renforcer pour la pleine saison les effectifs des services techniques, il est étudié la possibilité de recruter un agent non titulaire à temps non complet soit par le biais d'un contrat PEC (attente du taux de participation de l'état) soit par le biais d'un contrat de droit privé.

Application mobile « Intramuros »

M. Cottin, adjoint, informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois propose un nouvel outil de communication numérique commun à l'ensemble du territoire. Les habitants pourront télécharger sur leur smartphone ou tablette l'application « Intramuros » et recevoir via des notifications, les informations diffusées par chaque commune et par l'intercommunalité.

Aire de jeux - DuPont de Nemours :

Travaux d'abattage effectués, les travaux de terrassement commenceront très prochainement.
Séance levée à 0h30.

Assistante Sociale de l'UNA Val d'Artois :

Vous avez besoin d'informations relatives au maintien à domicile ? Vous accompagnez une personne en situation de handicap ou une personne âgée dépendante ?

Vous souhaitez être accompagnés dans ces démarches par un professionnel ?

Une assistante sociale est à votre écoute :

Permanences en mairie de 10h à 12h :

24 avril, 19 juin, 18 septembre, 20 novembre.

Contact : Cécile SWIECKI au 03 21 07 09 07

social@unadestroisvallees.fr

UNA, 10 rue du châtelet – PAS-EN-ARTOIS



Balayage du fil d'eau :

Un balayage et désherbage par l'entreprise DUFOR mandaté par la Communauté de Communes auront lieu le **mercredi 26 avril à partir de 8h00**. Il vous est demandé de ne pas garer vos véhicules à cheval sur le trottoir et la route, faute de quoi, ce sera à vous de nettoyer le fil d'eau.

État Civil :

Afin d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous ne diffuserons plus les naissances, mariages et décès dans le bulletin communal.

Si une personne souhaite qu'une diffusion soit faite, elle devra en faire la demande en mairie.